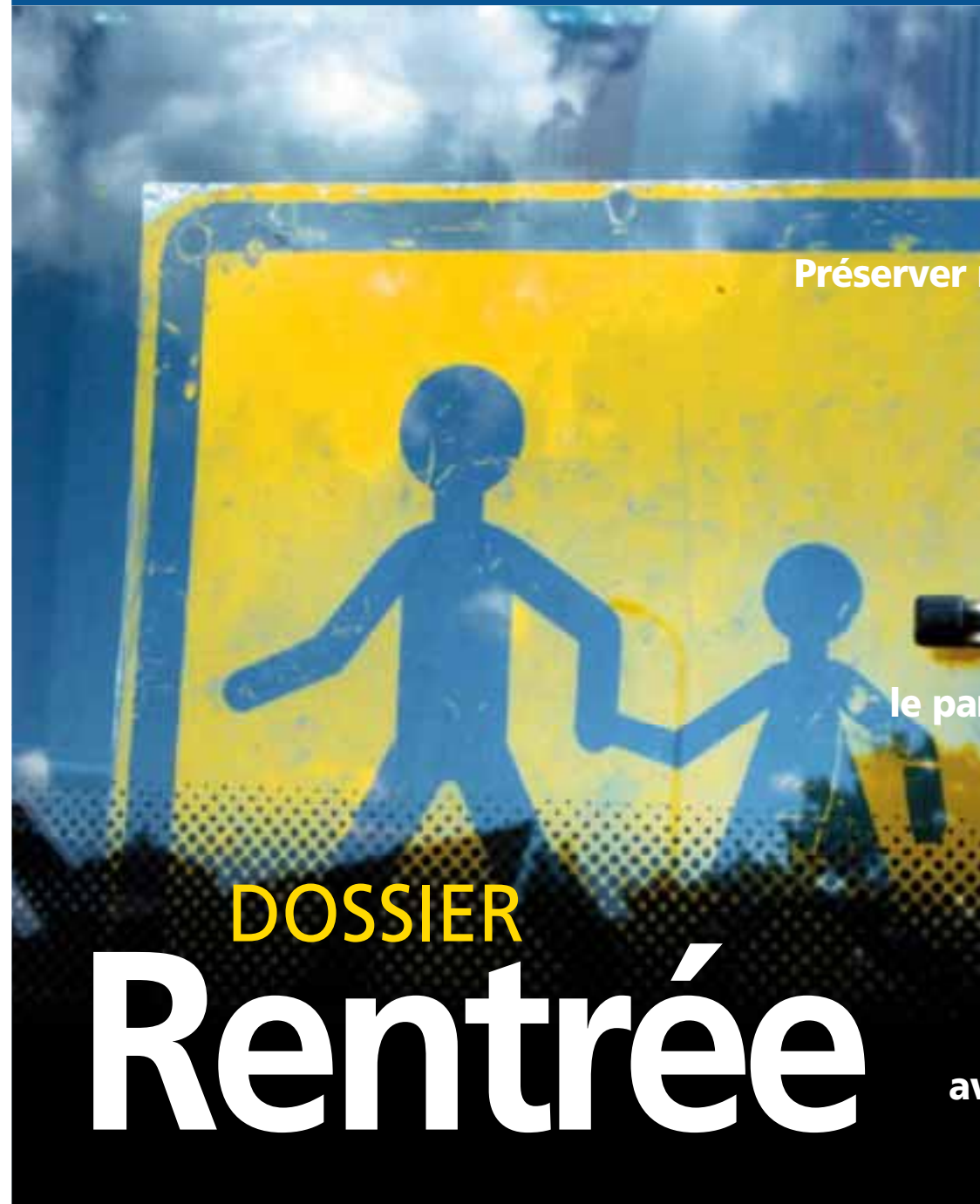


le magazine de
la Creuse



DOSSIER
Rentrée



ACTIONS

Préserver nos espaces naturels



TERRITOIRES

**Creuse - Réunion :
le partenariat se construit**



CULTURE

**Derrière la scène
avec "Faire et défaire"**



Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département
BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : 05.44.30.23.23. - Fax : 05.44.30.23.29.
Site Internet : www.cg23.fr

Directeur de la publication :
Jean-Jacques LOZACH.
Responsable de la rédaction :
Jean-Luc OZIOL.
Ont collaboré à ce numéro :
Pascal BOURDOIS, Christian LAURANCE,
services du Conseil Général

Photos :
Muriel VILLEJOURBERT, Mathieu TIJERAS,
Jean-Luc OZIOL, Conservatoire régional
des Espaces naturels

Maquette : Canoë
23000 LA CHAPPELLE-TAILLEFERT
Tél. : 05.55.51.22.62.
Impression : Imprimerie Nationale
Distribution : La Poste

Tirage : 62.000 exemplaires
ISSN 1632-9864
Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro
du "Magazine de la Creuse" a coûté
0,10 € (0,65 F) par habitant.

UNE IDÉE ? UNE SUGGESTION ? Quatre possibilités

"Le Magazine de la Creuse" est un journal d'information sur la Creuse et pour les Creusois. Vous avez une idée, une suggestion de reportage ?

"Le Magazine de la Creuse" vous offre quatre possibilités de les faire connaître à la rédaction :

- par courrier : "Le Magazine de la Creuse", Hôtel du Département, BP 250, 23011 GUERET Cedex ;
- par téléphone : 05.44.30.23.26. ;
- par fax : 05.44.30.23.29. ;
- par Email : jloziol@cg23.fr

SOMMAIRE

4 / DOSSIER



Rentrée

- p. 4-5 / ■ Les moyens de réussir
- p. 6-7 / ■ Collèges : petits et grands chantiers
- p. 8 / ■ Transports scolaires : sécurité d'abord
- p. 9 / ■ Nouveau : le Conseil Général des Jeunes

10 / ACTIONS



- p. 10-11 / ESPACES NATURELS
■ Question d'équilibre
- p. 12 / TÉLÉPHONIE MOBILE
■ C'est parti !
- p. 13 / APA
■ Maintenir le cap
- p. 14 / TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX
■ Du nouveau

16 / TERRITOIRES

- p. 16-17 / CREUSE ET RÉUNION
■ Un partenariat actif

18 / RACINES

- p. 18-19 / CONSERVATION DÉPARTEMENTALE
■ Un plus pour le patrimoine

20 / CULTURES



- p. 20-21 / ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
■ Place au chant
- p. 22-23 / "FAIRE ET DÉFAIRE"
■ L'association bien nommée

L'exigence de solidarité

Le drame de la canicule du mois d'août se joue de toutes les tentatives de polémiques partisanes. Que l'on crie à la faute ou que l'on tente de détourner les doigts accusateurs, il est là, têtu, terrible. Sans bruit ni fureur, ce drame sanitaire a fait cinq fois plus de victimes que l'attentat du World Trade Center. Notre département n'a pas été épargné, parce que sa population très âgée est nombreuse, parce qu'il a fait, ici aussi, bien plus chaud et plus longtemps que de coutume. Ce terrible été nous appelle à la responsabilité, que nous soyons simples citoyens ou élus en charge des politiques publiques. Or, l'Etat a opéré certains choix malheureux qu'il convient aujourd'hui de réparer : la réduction considérable des crédits destinés à la médicalisation des maisons de retraite (80M€ au lieu des 183M€ prévus par le

gouvernement précédent), la diminution des prestations de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la suppression des emplois jeunes (nombreux dans les établissements sociaux et médico-sociaux) ou bien encore le déremboursement de certains médicaments.

Le coût de la solidarité avec les personnes âgées est à la mesure d'une société développée, sauf à considérer qu'à partir d'un certain âge on ne serait plus tout à fait digne d'intérêt. Tous les âges de la vie méritent la solidarité. Celle-ci est une main tendue pour traverser un moment difficile, le signe qu'un horizon peut s'élargir, qu'un autre avenir est possible. Pour les personnes dépendantes, les familles assurent 80% de l'aide à domicile ; c'est donc bien à la collectivité de prendre en charge les 20% restants, sans culpabiliser qui que ce soit.

Le Conseil Général, dont la principale compétence est l'action sociale, développe les solidarités. Il s'efforce de mettre en place dans les meilleures conditions tous les dispositifs d'aide, en y ajoutant des mesures qui lui sont propres, toujours dans le but d'un meilleur service à la population. Ces préoccupations seront d'ailleurs au cœur de la conférence départementale sur le vieillissement organisée par le Conseil Général le 15 octobre.

Comme vous pourrez le lire dans ce nouveau numéro du Magazine de la Creuse, c'est aussi le cas de toutes les mesures concernant l'Enfance, la Jeunesse et la Famille. Elles se traduisent par des moyens importants favorisant l'éducation pour tous et l'accès à la culture, sans omettre le soutien aux collectivités pour développer leurs projets économiques. Dans tous les domaines, plus que jamais, notre exigence est la solidarité.

Bonne lecture.

Jean-Jacques LOZACH
Président du Conseil Général

Champion du monde !



Coup de chapeau à René Bouchaud : pendant que ses élèves bronzaient à la plage, le professeur du club Judo en Marche (Aubusson et Bellegarde) se couvrait d'or sur le tatami de la cité olympique de Barcelone.

La capitale catalane accueillait, en effet, les "World Police & Fire Games" (WPF), autrement dit les olympiades de la police et des pompiers, du 27 juillet au 3 août. 7.000 athlètes représentant 52

pays dans 62 sports différents, l'allumage de la flamme et une cérémonie d'ouverture grandiose devant 200.000 personnes et en présence du roi d'Espagne : tout ceci aurait suffi au bonheur

de René Bouchaud. Mais il y a ajouté sa touche personnelle, en remportant l'épreuve de judo dans la catégorie "Grand Masters + de 90kg". Un Creusois champion du monde, ce n'est pas tous les jours. Et, même dans une discipline qui a donné bien des satisfactions au sport français, un seul Tricolore avait conquis le titre au WPF avant René Bouchaud. Autant dire que le professeur de Judo en Marche, et son fils Martial lui aussi professeur de judo qui l'accompagnait dans son périple catalan, ont dû raconter par le menu l'exploit, montrer la médaille et le beau kimono aux couleurs de l'équipe de France. Le Magazine de la Creuse, à son tour, salue bien bas le champion.



RENTRÉE

Les moyens de réussir

Important volume de chantiers dans les établissements, plan d'équipement informatique pour l'ensemble des collèges creusois : le Conseil Général a pris des mesures visibles en faveur de l'éducation. D'autres, plus discrètes, contribuent à garantir les meilleures conditions d'accès à l'éducation pour tous.

4

L'entretien, la rénovation et la construction des collèges, et plus largement les moyens dont ils disposent pour fonctionner, c'est la compétence que la loi du 23 janvier 1985 a donnée au Conseil Général (l'Education Nationale exerce la sienne sur le contenu pédagogique des enseignements). Elle s'ajoute à celle du 1er septembre 1984 donnant au Département la responsabilité de l'organisation des transports scolaires sur son territoire.

L'enjeu est d'importance, non seulement en raison de la part non négligeable de ces compétences dans les finances de la collectivité, mais parce que les moyens mis en jeu déterminent les conditions dans lesquelles les jeunes Creusois pourront apprendre et ainsi préparer leur avenir. Le Conseil Général répond à ces obligations, à travers les nombreux chantiers de rénovation dans les collèges. À côté du gros morceau que constitue la construction du

nouveau collège de Boussac, les crédits d'investissement sont en hausse et contribuent à créer un environnement favorable pour l'épanouissement des élèves.

Mais se contenter de remplir ses obligations légales en affrétant des autocars et en repeignant régulièrement les murs des salles de classe ne saurait suffire à écrire une politique volontariste en matière d'éducation. Avec le plan de renouvellement du parc informatique des collèges creusois, par exemple, le Département fait résolument le choix et met en place les moyens d'un enseignement moderne et performant.

Parce qu'une rentrée coûte cher...

De façon moins visible mais bien constante, le Conseil Général intervient dans de nombreux autres domaines liés à l'éducation, voire à la culture, pour les collégiens en

premier lieu, mais aussi pour d'autres catégories de jeunes. Il en va d'une certaine idée du développement de l'individu et de l'égalité des chances.

On l'a, en effet, encore vu cette année : une rentrée scolaire coûte cher. Si l'enseignement est gratuit, l'école ne l'est pas. Pour les familles modestes, les achats de fournitures de classe et de vêtements constituent un poste budgétaire parfois bien difficile à supporter. Au point de tirer un trait pour quelques mois sur de nombreuses activités extrascolaires. Les bourses départementales du Conseil Général apportent une réponse aux familles modestes dont les enfants sont pensionnaires ou demi-pensionnaires. De même, les prêts d'honneur étudiants sans intérêts permettent de financer des études que certains ne pourraient pas suivre avec leurs seules ressources.

Dans le même registre, le Conseil Général s'efforce

d'avoir une pratique tarifaire supportable pour les familles, en prenant à sa charge 85% des frais de transports scolaires. L'assemblée départementale finance aussi largement les opérations "Collège au Cinéma", "Collège au Théâtre" et "Collège au Musée", qui permettent à des milliers de collégiens de découvrir de nouveaux horizons culturels.

Le dossier "Rentrée" qu'ouvre Le Magazine de la Creuse permet ainsi de faire un tour d'horizon des interventions de la collectivité dans le monde de l'éducation, qui manifestent un réel intérêt porté à la jeunesse de ce département. À preuve l'une des grandes nouveautés de la rentrée : l'installation prochaine du Conseil Général des Jeunes, souhaité par le Conseil Général et élu par l'ensemble des collégiens creusois. L'éducation à la citoyenneté est aussi un enjeu d'avenir.

5



Le chantier du nouveau collège de Boussac laisse maintenant apparaître clairement les lignes des bâtiments. La livraison de cet important chantier est programmée pour la rentrée 2004-2005.

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

Petits et grands chantiers

En charge de l'entretien et de la construction des collèges du département, le Conseil Général a lancé de nombreux chantiers cette année. Dont le plus prestigieux, celui du nouveau collège de Boussac.

Le budget 2003 du Conseil Général, en doublant, et même plus, l'ensemble des crédits consacrés à l'Éducation (8,1M€ contre 3,9M€ en 2002), traduit l'importance accordée aux conditions d'enseignement des jeunes Creusois. Les trois-quarts de ces 8,1M€ ont été programmés au titre de l'investissement : 5,9M€ pour les travaux dans les collèges, c'est du jamais vu. Il est vrai que la construction d'un nouvel établissement, c'est aussi du jamais vu depuis que les lois de décentralisation ont confié au Conseil Général la compétence en matière de collèges. Tous les établissements creusois sont, en effet, des héritages transmis par l'État. Le futur collège de Boussac, actuellement en construction, constituera donc une première dans le département. Après les travaux de terrassement réalisés l'hiver dernier, on voit maintenant se dessiner nettement les structures du bâtiment. Les travaux devront être terminés pour la rentrée scolaire 2004-2005. Évidemment, avec 3,5M€ mobilisés dès cette année (et encore 4,1M€ en 2004), il mobilise une grande part des investissements. Si le collège de Boussac constitue un poste budgétaire inhabituel, il n'en demeure pas moins que le Conseil Général a accru son effort d'investissement pour l'ensemble des autres

collèges du département. C'est que les besoins de travaux n'y manquent pas, qu'il s'agisse simplement de rafraîchir les façades et les salles de classe ou plus.

Ainsi du collège Marouzeau à Guéret qui, après la réalisation d'un nouveau préau (228.000€) permettant d'accueillir trois espaces de détente pour les élèves, a vu la réfection complète de l'entrée de l'établissement (voirie, assainissement, électricité) pour un peu plus de 66.000€.

De même, le collège d'Ahun a bénéficié de la construction complète d'un atelier technologique et d'une chaufferie, pour un total de plus de 365.000€, auxquels s'ajouteront 80.000€ pour le réseau de chauffage central actuellement en cours de réalisation.

Aménagement de la salle de sciences et de la vie scolaire au collège de Châtelus-Malvaleix (22.500€) ; aménagement des salles de sciences et ravalement des façades au collège de Chambon-sur-Voueize (plus de 75.000€) ; réfection de la galerie et extension du préau au collège de Bourgneuf (48.000€) ; réfection de façade et de salles de classe au collège Martin Nadaud de Guéret (164.000€) : le menu de l'été dernier était copieux. ■



Un nouvel atelier technologique a été réalisé au collège d'Ahun, qui va également bénéficier d'un nouveau réseau de chauffage.



Réfection de la galerie au collège de Bourgneuf.



L'entrée du collège Jules Marouzeau, à Guéret, a été totalement refaite.



Nouvelles façades et salles de classe rénovées au collège Martin Nadaud, à Guéret.



Informatique : plan départemental

Le parc informatique des collèges creusois est très disparate et, surtout, assez ancien. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a décidé de lancer un grand plan départemental afin de renouveler ces outils devenus indispensables. Il s'agit de mettre en place un système homogène, doté de machines neuves, performantes et compatibles (des PC et un serveur par collège). Les équipes éducatives garderont évidemment la maîtrise de l'utilisation pédagogique de cet outil, mais elles auront la possibilité de créer un véritable réseau départemental. Les principaux de collèges seront associés à ce plan, pour son application précise dans chaque établissement.

Ce programme, estimé à environ 600.000€ pour 500 PC et une vingtaine de serveurs, devrait démarrer dès cette année et s'étaler sur trois ans.



1,3M€ pour le fonctionnement des collèges

Parmi ses obligations légales, le Conseil Général contribue au fonctionnement des collèges du département. La dotation de fonctionnement des collèges est votée en octobre, pour l'année civile suivante. Cette année, elle devrait être encore en augmentation, comme elle l'avait été pour 2003 (+3% par rapport à 2002). Avec environ 1,3M€, le Conseil Général permet ainsi aux collèges creusois de faire face à leurs dépenses courantes (chauffage, électricité, eau, administration, enseignement), mais aussi de mettre en place des opérations spécifiques (sports, entrées des élèves à la piscine, classes à projet artistique et culturel).

Nouvelle vague d'abribus

Chaque année, depuis 1987, le Conseil Général procède à l'installation d'abribus. Aujourd'hui, plus de 200 abribus sont en place et il est prévu cette année l'ajout d'une vingtaine de ces structures en bois. C'est un investissement assez conséquent (plus de 2.000€ l'unité) qui continuera dans les années à venir. Toutefois, les abribus départementaux ne subissent pas que les outrages du temps. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a pris la décision, le 30 juin dernier, de conventionner avec les communes pour l'entretien de ces structures. Le Département prendra en charge la fourniture et la pose des abribus, ainsi que les réparations occasionnées par des dommages naturels ou accidentels avérés. L'entretien et la surveillance sont à la charge des communes.



Transports scolaires : les chiffres-clés

Cette année, le budget des transports scolaires s'élèvera à 5,3M€ (près de 35MF), contre environ 4,5M€ l'an dernier. Les coûts des véhicules et du fonctionnement des entreprises ont très nettement augmenté et se répercutent sur la facture départementale.

Le Conseil Général prend en charge 85% du prix réel des transports, 15% restant à la charge des familles. Il est d'ailleurs à noter que des communes ou groupements de communes prennent en charge ces 15% et assurent la gratuité aux familles (se renseigner auprès de sa mairie). Par ailleurs, le Conseil Général prend en charge à 100% le transport des élèves ou étudiants handicapés.



La sécurité des élèves est une priorité du Service des Transports du Conseil Général. C'était particulièrement le cas à la rentrée.

Si il est un service du Conseil Général qui ne chôme pas pendant l'été, c'est bien celui des Transports. Traditionnellement, en effet, l'été est la période de mise en place des circuits de transports scolaires. Outre la réorganisation des lignes, qui a permis de rationaliser le service offert à la population non scolaire (voir pages 14 et 15), la rentrée aura été marquée par de nouvelles règles en matière de sécurité.

Ceinture pour tout le monde

Avec la promulgation du décret du 9 juillet 2003 instaurant l'obligation du port de la ceinture de sécurité dans les véhicules de transports scolaires (*), exit la fameuse règle des "sièges mixtes" qui permettait de mettre 3 enfants là où

Tous les élèves de 6^{ème} des collèges creusois seront visités au cours de l'année pour être sensibilisés aux règles de sécurité dans les transports scolaires.



logeaient 2 adultes. Mais, pour mettre en place la règle désormais incontournable "un siège, un passager, une ceinture", il a fallu revoir tout le dispositif des transports scolaires. Ce qui n'est évidemment pas chose facile, quand on connaît ces quelques chiffres : 8.000 élèves transportés chaque jour sur près de 500 circuits engageant environ 300 véhicules !

Et tant pis si la facture des transports scolaires, qui représente déjà l'essentiel du budget transports du Conseil Général (5,3M€ sur un total de 6,5M€), s'en trouvera forcément alourdie. D'ailleurs, le Conseil Général ne compte pas ses efforts en matière de sécurité et reconduira, cette année, deux opérations traditionnelles.

Tous les élèves de 6^{ème} des collèges du département seront visités dans le cadre des opérations de sensibilisation à la sécurité, particulièrement aux abords des points d'arrêt. Statistiquement, en effet, les (rares) accidents enregistrés dans les transports scolaires ont lieu en majorité dans ces quelques minutes avant la montée ou après la descente de l'autocar. Autre opération le 21 octobre, pour la Journée internationale du Transport de Jeunes (dans le cadre de la Semaine de la Sécurité routière), avec l'équipement de 45 véhicules (20 gros porteurs, 25 petits porteurs) en bandes réfléchissantes. Conduite depuis trois ans, cette opération permet aux véhicules ainsi équipés d'être bien vus par les autres usagers de la route, particulièrement en hiver où les journées sont plus courtes et la visibilité moindre.

(*) Le port de la ceinture est obligatoire dans tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes mis en circulation après le 1er octobre 1999, dans tous les véhicules de 3,5 tonnes ou moins mis en circulation après le 1er octobre 2001, ainsi que dans tous ceux équipés avant ces échéances.



CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES Graines d'élus

La séance plénière d'installation du Conseil Général des Jeunes aura lieu le 20 octobre. Avec cette nouvelle assemblée, les collégiens creusois vont pouvoir faire un véritable apprentissage de la vie publique.

C'est une des grandes nouveautés de la rentrée dans les collèges creusois : la création d'un Conseil Général des Jeunes. Cette mesure, prévue dans le cadre du Schéma départemental



Enfance – Jeunesse – Famille adopté le 26 avril 2002, constitue un événement. La Creuse est le cinquième département français à se doter d'une telle assemblée et pointe donc dans le peloton des départements les plus citoyens de l'Hexagone. Par les temps qui courent, ce n'est sans doute pas un gadget, mais une nécessité éducative.

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que les collégiens creusois ont massivement répondu à cette proposition. C'était déjà le cas au printemps dernier, lors des réunions d'information tenues dans l'ensemble des collèges creusois, conseillers généraux en tête pour expliquer aux jeunes ce qu'est la collectivité départementale.

Cela a également été le cas pour les candidatures, certains collèges croulant même sous les demandes : plus de quinze candidatures dans certains établissements, alors que le règlement prévoit deux représentants par collège (un titulaire en classe de 3^{ème}, un suppléant en classe de 4^{ème}). Le travail des équipes éducatives y est sans doute pour quelque chose, mais les jeunes ont manifestement le désir d'exprimer leurs attentes.

Le 23 septembre, qui était jour d'élection dans tous les collèges creusois, la participation a également été très importante. On attend maintenant avec impatience l'installation du Conseil Général des Jeunes, qui aura lieu le 20 octobre, dans la salle des plénières de l'Hôtel du Département.

À partir de là commencera la vie d'une nouvelle assemblée, dotée d'un budget et qui pourra faire l'apprentissage de la vie publique en conduisant ses propres travaux, avec ses propres projets, dans le cadre des compétences légales d'un Conseil Général. Le Conseil Général des Jeunes, qui se réunira trois fois par an en assemblée plénière à Guéret, travaillera également dans le cadre de commissions de circonscription décentralisées (une fois par trimestre).

ESPACES NATURELS

Question d'équilibre

La tourbière de la Mazure, sur les communes de Royère, Saint-Pierre Bellevue et Le Monteil-au-Vicomte : 150ha considérés comme les plus riches de la région par le CREN.

Entre la nature et l'homme, c'est toujours une question d'équilibre. C'est aussi la mission du Conservatoire régional des Espaces naturels, avec lequel le Conseil Général a signé un plan d'action pour la période 2003-2006.

La Creuse a bien raison d'être fière de ses paysages et de leur variété. Ce patrimoine commun, qui est aussi un atout du développement touristique, est à préserver. C'est dans cet esprit que le Conseil Général a signé, en mars dernier, un accord de partenariat avec le Conservatoire régional des Espaces naturels (CREN) du Limousin. Pour la période 2003 - 2006, un programme annuel d'actions, défini conjointement par les deux parties, va permettre des interventions environnementales variées : études, plans de gestion, valorisation de sites, travaux, etc.

Ainsi, une première action comprend des travaux de restauration sur différents sites : la tourbière de Friolouse (Saint-Goussaud), qui est propriété du CREN ; mais aussi la tourbière du Bourdeau (Saint-Pardoux Morterolles), le marais du Chézaud (Leyrat) et la prairie du Génévrier (Lussat - Etang des Landes). Une autre action consiste en l'élaboration d'une stratégie de conservation des landes et tourbières, qui couvrent 8.000ha en Limousin (dont 35% en Creuse) et représentent un véritable trésor faunistique et floristique.

Cette stratégie débouchera sur un programme pluriannuel à partir de 2004, qui bénéficiera de financements divers (Europe, Etat, Agence de l'Eau, Conseil Général).

Préserver la nature pour rétablir l'activité humaine

L'action du CREN, toute tendue vers la préservation du patrimoine naturel, ne vise toutefois pas à créer un sanctuaire de la nature limousine. Bien au contraire, comme l'explique son directeur Pierre Seliquer, elle intègre complètement les activités humaines : "Une de nos missions essentielles est d'être un outil de préservation des espaces naturels au service des agriculteurs. Quand nous entreprenons des travaux de restauration sur une tourbière ou une lande (débroussaillage et/ou bûcheronnage), nous intervenons sur des terres abandonnées et visons justement à y rétablir l'activité humaine". Ainsi, quand un terrain est de nouveau en état - "Il faut environ 3 ans après les travaux pour qu'un terrain réagisse bien" -

d'administration, composé de 25 membres, regroupe des représentants d'associations naturalistes, de chasseurs, de pêcheurs, d'agriculteurs, de forestiers, du Conseil Régional et des Conseils Généraux, des communes ou groupements de communes, ainsi que des membres individuels.

Le CREN dispose également d'un conseil scientifique de 17 membres choisis pour leurs compétences dans les sciences de la nature. Ce conseil scientifique détermine les sites pour lesquels une action est à entreprendre.

Le budget du CREN du Limousin s'élève à 1,2M€. Il est financé comme suit : 25% Europe, 25% Etat, 25% Conseil Régional, 12% Conseils Généraux, 13% agences de l'Eau Loire - Bretagne et Adour - Garonne et divers. Une moitié du budget est affectée au fonctionnement (notamment les 23 salariés), l'autre à l'investissement (acquisitions foncières, mise en valeur, etc.)

Le CREN en bref

Le premier conservatoire d'espaces naturels est né en Alsace, il y a un peu plus de 25 ans. Depuis, 21 conservatoires régionaux et 7 départementaux couvrent la plus grande partie du territoire national. Le CREN du Limousin a fêté ses 10 ans en 2002. La mission du CREN est de conserver la diversité paysagère, faunistique et floristique de la région. Mais, parce que la conservation du patrimoine naturel ne peut se dissocier des activités humaines, le CREN travaille avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs. Pour mener à bien cette mission, il agit de différentes manières : soit en devenant propriétaire d'un site, soit en le gérant par convention pour le compte d'une collectivité. Actuellement, le CREN gère environ 1.000 ha en Limousin, dont 350 en propriété.

Le CREN est une association à but non lucratif. Son conseil

Et aussi...

LA CROISIÈRE : EMIX BIENTÔT L'OUVERTURE

L'implantation de l'usine EMIX sur le Parc d'Activités de La Croisière devrait être effective d'ici la fin de l'année. Cette entreprise de haute technologie est spécialisée dans la fabrication de composants de panneaux solaires, des petites plaquettes de silicium de 300 microns d'épaisseur appelées "wafers", un marché en pleine croissance car soumis à une très forte demande mondiale. EMIX dispose d'un procédé révolutionnaire protégé par plusieurs brevets, qui permet une productivité jusqu'à 20 fois supérieure aux techniques habituelles (voir le n°4 du Magazine de la Creuse de septembre - octobre 2002).

Le programme du chantier de construction de l'usine a suivi normalement son cours et le bâtiment est d'ores et déjà sur pied (notre photo). Il ne reste qu'à boucler les travaux intérieurs et à aménager les abords du site. Le programme de recrutement a également bien fonctionné, et même au-delà des prévisions. Le président du directoire de EMIX, Didier Landaud, n'a eu que l'embaras du choix pour constituer l'équipe de 20 personnes qui démarrera la production (environ 50 emplois à l'horizon 2005).

L'étang du Bourdeau (Saint-Pardoux Morterolles) : la convention signée entre le Conseil Général et le CREN prévoit la réalisation d'ouvertures paysagères et une valorisation pédagogique du site.



le CREN recherche un exploitant, via les structures professionnelles (Chambre d'Agriculture, ADASEA). La remise en pâture est alors conditionnée à un cahier des charges intégrant la préservation de la faune et de la flore : "On privilégie l'identité culturelle de l'agriculture limousine, à travers les races d'élevages implantées. Surtout, on impose un type d'élevage extensif, avec un rapport têtes de bétail/surface exploitée correspondant à notre tradition. Ce sont les seules contraintes pour l'agriculteur, qui dispose en échange d'un terrain remis en état sans payer de fermage". Jusqu'à la convention signée en mars 2003, l'action du CREN en Creuse restait assez limitée, puisqu'il ne gérait que 33ha dans le département, sur 1.000ha dans tout le Limousin (dont 350 en propriété) ! Pierre Seliquer compte bien la voir se développer : "La richesse naturelle de la Creuse est vraiment très importante, en quantité mais aussi en qualité. Certains sites méritent un effort particulier, comme les 150ha de la tourbière de la Mazure, sans doute la plus riche de la région, sur le territoire de la Communauté de Communes de Bourgueuf - Royère".

La tourbière de Friolouse, à Saint-Goussaud, est propriété du CREN.



Cette implantation industrielle d'avenir a été possible grâce au partenariat très actif entre le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Creuse, l'Etat et, bien sûr, le SMIPAC (syndicat mixte interdépartemental du parc d'activités de La Croisière), qui ont notamment aidé au montage des dossiers d'investissement : 1,2 millions€ pour la construction de l'usine, 9,5 millions€ pour l'acquisition de matériel (plan sur 3 ans).

Et aussi...

AIDE AUX ZONES D'ACTIVITÉ



Dans son souci d'un développement équilibré du territoire départemental, le Conseil Général aide les communautés de communes qui créent ou développent des zones d'activités. C'est vrai pour les grands pôles du département, mais également pour les autres. Ainsi de l'implantation de la coopérative agricole "Union 36" sur la zone d'activités des Ribattons, à Lourdoueix Saint-Pierre. Sur ce site à proximité d'Aigurande (Indre) sur la RD 951bis, la Communauté de Communes des Deux Vallées a créé un lotissement artisanal de plus de 6ha. La première tranche du chantier a permis l'installation de la coopérative "Union 36", dont l'activité de négoce et de stockage de céréales intéresse 170 agriculteurs creusois. L'opération, d'un coût total de 250.000€, a pu être financée grâce à des subventions du Conseil Régional (20%), du Conseil Général (20%) et de l'Etat (dotation de développement rural), la Communauté de Communes bouclant le montage par un emprunt.

CENTRE JEAN LURÇAT : LE PROJET AVANCE

Le projet de restructuration et d'agrandissement du Centre culturel et artistique Jean Lurçat, à Aubusson, a été relancé en 2002. D'ici la fin de l'année, à l'issue des différentes consultations et du concours d'architecte, il devrait aboutir au choix du candidat qui conduira le chantier.

Il s'agit d'un projet de grande envergure, sur ce site majeur de la vie culturelle creusoise édifié en 1981. Outre le Musée départemental de la Tapisserie et ses 23.000 visiteurs annuels, le Centre Jean Lurçat abrite également la Scène nationale, la bibliothèque d'Aubusson et le café - musique "Avant Scène". Via le Syndicat mixte pour le développement culturel et économique de la Tapisserie d'Aubusson, le Conseil Général est un acteur primordial de ce projet, qui va consister à donner à chacun les moyens de participer plus activement encore au rayonnement culturel d'Aubusson. Compte tenu des diverses procédures, l'objectif est de démarrer le chantier en 2005.

TÉLÉPHONIE MOBILE
Bientôt les pylônes

Le Conseil Général était prêt. Son financement désormais connu, le plan d'extension de la téléphonie mobile en Limousin va pouvoir démarrer. Pour la Creuse, onze nouveaux pylônes dans les deux ans.

On sait enfin qui paiera quoi, dans le plan d'extension de la couverture en téléphonie mobile qu'avait annoncé l'Etat il y a près d'un an. C'est heureux, car la situation n'a évidemment pas évolué en Creuse, où les zones blanches, identifiées par les deux études que le Conseil Général avait fait réaliser en 2002, sont toujours aussi blanches. On sait donc que ce plan permettra l'implantation de 41 nouveaux pylônes en Limousin : 20 pour la Corrèze, 11 pour la Creuse, 10 pour la Haute-Vienne. Que l'Etat interviendra à hauteur de 35% du coût hors taxes via le FNADT (fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire), et l'Europe pour 25% via le FEDER (fonds européen de développement régional). Les 40% restants seront à la charge du Conseil Général. Cette première phase de 41 pylônes, étalée sur 2 ans, correspond aux engagements pris par les opérateurs et une seconde phase devrait s'ouvrir pour la période 2005-2006. En attendant, c'est l'assurance pour la Creuse de pouvoir financer l'implantation de 11 nouveaux relais sur des zones considérées comme prioritaires à l'issue des études réalisées en 2002. Ainsi seront concernés : l'Est du département, avec 4 sites couvrant Arfeuille-Châtain, Champagnat, Mainsat, Peyrat-la-Nonière, Saint-Domet, Saint-Priest et Tardes ; la



Le plan d'extension de la téléphonie mobile lancé par l'Etat, c'est 41 nouveaux pylônes en Limousin, dont 11 en Creuse, sur deux ans.

Vallée de la Creuse, avec 5 sites couvrant Anzême, La Celle-Dunoise, Chéniers, Fresselines et Mortroux ; le Plateau de Millevaches avec les sites de Féniers et Gioux. Paradoxalement, ces futures anciennes zones blanches devraient être mieux desservies que certaines zones dites grises. Les implantations se feront sur le principe de l'itinérance, c'est-à-dire que les pylônes relayeront indistinctement les trois opérateurs de GSM. Pour le Conseil Général, l'objectif est maintenant d'aller vite. Dès l'annonce du mode de financement, un appel d'offres a été lancé pour confier la conduite des chantiers à un bureau spécialisé. Si aucun problème ne vient gêner les procédures d'acquisitions foncières, les 11 pylônes creusois du programme pourraient être opérationnels fin 2004.

PERSONNES ÂGÉES
APA : cap maintenu

La canicule a douloureusement rappelé l'importance d'une solidarité avec les personnes âgées. Le Conseil Général maintient le cap, pour l'APA à domicile et l'APA en établissement.



Salaires revalorisés pour les auxiliaires de vie sociale, sans surcoût pour les allocataires ni perte d'heures de travail pour les associations d'aide à domicile.

D'abord, ce rappel : l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée à financer les coûts induits par la perte d'autonomie, qu'il s'agisse du recours à une auxiliaire de vie sociale (APA à domicile) ou de la prise en charge de la personne âgée par un établissement spécialisé. Rappel nécessaire, car l'APA a fait couler beaucoup d'encre et de salive depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2002 : louanges unanimes sur la philosophie généreuse de la loi, débats parfois difficiles sur le prix de cette générosité. La canicule d'août dernier, elle, nous a douloureusement ramenés à ces évidences qui fondaient la loi sur l'APA : nous vivons de plus en plus vieux, mais le vieillissement signifie aussi une perte plus ou moins progressive d'autonomie ; charge à la société de mettre le prix d'un accompagnement digne dans ce processus inéluctable. De fait, le Conseil Général a pris deux mesures destinées à garder le cap. La première concerne l'APA à domicile, en l'occurrence les salaires des auxiliaires de vie sociale, revalorisés de 14% au 1^{er} juillet, en application d'un accord national. S'appuyant sur les informations transmises par les associations d'aide à domicile qui gèrent les prestations des auxiliaires de vie sociale, le Conseil Général a décidé de réviser les plans d'aide des allocataires afin d'y intégrer le surcoût lié à la revalorisation des salaires ; cette mesure permet aux allocataires de ne rien perdre, et aux associations

d'aide à domicile de ne pas réduire leurs heures de travail. La seconde mesure concerne l'APA en établissement. Lors de sa mise en place au 1^{er} janvier 2002, l'Etat s'était engagé à prendre en charge le surcoût de l'APA dans le prix de journée, afin de ne pas pénaliser les résidents. Pour 2002, ce différentiel représentait un peu plus de 1,2M€ pour l'ensemble des établissements creusois. Mais la dotation de l'Etat, versée fin 2002, ne s'est élevée qu'à un peu plus de 270.000€. Pour l'année 2003, le Conseil Général avait décidé de créer une "APA différentielle", afin de ne pénaliser ni les résidents, ni les établissements, lesquels avaient dû inscrire en déficit l'absence de recettes constatée pour 2002. Lors de l'assemblée plénière du 19 septembre dernier, le Conseil Général a également décidé de prendre en charge le solde déficitaire des années 2004 et suivantes (près de 1M€), afin d'aider les établissements, qui devront déjà recourir aux emprunts pour financer leurs projets de réhabilitation et de mises aux normes. Dans ces travaux, l'une des priorités concerne la sécurité en alimentation électrique (groupes électrogènes). Rien ne dit, évidemment, que des événements analogues à la tempête de 1999, qui avait détruit les lignes d'alimentation de très nombreux établissements, se reproduiront. Mais ce souvenir et celui, plus récent, de la canicule, se mêlent pour inviter, plus que jamais, à la plus élémentaire des précautions.

Et aussi...

TRAIN : NOUVEAUX SERVICES

À la faveur de la mise en service de nouvelles automotrices ZTER, les régions Limousin et Centre, qui ont compétence pour organiser les transports régionaux de voyageurs, ont décidé de créer de nouveaux services sur la liaison Limoges - La Souterraine - Châteauroux. Le travail mené en partenariat avec la SNCF va permettre, dès le 15 décembre, la mise en place des services suivants :

- création d'un aller - retour entre Orléans et La Souterraine, du lundi au samedi (Orléans 6h33 - La Souterraine 8h54 et La Souterraine 9h03 - Orléans 11h18, avec correspondance à Châteauroux pour une arrivée à Paris à 11h44)
- création d'un train Châteauroux - La Souterraine - Limoges en remplacement de l'actuel transport par car entre La Souterraine et Limoges (17h27 à La Souterraine, 18h03 à Limoges)
- prolongement d'une desserte jusqu'à Limoges le samedi (Orléans 12h13 - Limoges 15h15)
- amélioration de la liaison Orléans - Limoges en fin de journée, du lundi au vendredi, et de la desserte Limoges - Orléans, du lundi au samedi (les gares de La Souterraine et Saint-Sébastien sont desservies sur ces services).

PRACTICIEL : INNOVEZ POUR VOTRE RÉGION

Développer la société de l'information, valoriser les foyers d'innovation en Limousin, tels sont les objectifs ambitieux du programme Praticiel, dont le coût total, étendu sur 2 ans, est de 6,68 M€, financés notamment par l'Europe et le Conseil Régional.

Jusqu'au 1^{er} décembre, Praticiel en est au stade des appels à projets. Pour concourir, il suffit de répondre à trois conditions : constituer une équipe, qu'elle réponde à une logique de métiers ou de territoire, d'intérêt privé ou public ; proposer un projet réellement innovant pour le Limousin (services, technologies, usages, etc.), Praticiel ayant vocation à servir de laboratoire ; utiliser les technologies clés des systèmes d'information et de réseau, du Web et de l'édition électronique.

Pour tous renseignements sur le concours Praticiel : par téléphone au n° indigo 0.820.081.678, du lundi au samedi, de 8h à 20h ; sur le site Internet www.praticiel-limousin.net

Et aussi...

HANDICAP : LE CONSEIL GÉNÉRAL S'ENGAGE

Par une circulaire du 19 juin 2001, l'Etat préconise l'extension de la formule des "sites à la vie autonome" à l'ensemble des départements. Structure d'écoute et de conseil, le "site à la vie autonome" a pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie des personnes handicapées, et ce de la manière la plus égalitaire possible sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, en jouant notamment un rôle d'observation, d'évaluation et d'alerte auprès des décideurs, en développant l'accès à l'information et en simplifiant et facilitant l'accès au financement des solutions préconisées. En Creuse, la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) s'attache à la mise en place du "site à la vie autonome" creusois, qui pourrait être effective d'ici la fin de l'année.

De son côté, le Conseil Général a décidé de créer une ligne budgétaire annuelle de 30.000€, qui permettra de participer au financement de l'acquisition d'aides techniques (fauteuils, appareillages adaptés) et à l'amélioration de l'habitat des personnes handicapées. Cette nouvelle disposition financière, adoptée lors de l'assemblée plénière du 19 septembre dernier, permettra, en partenariat avec l'Etat, les caisses primaire et régionale d'assurance maladie, la MSA et l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), de mettre en place un fonds départemental de compensation pour les aides techniques et l'amélioration de l'habitat des personnes handicapées.

CHARTRE DES PROFESSIONNELS EN GÉRONTOLOGIE

L'institut de gérontologie du Limousin organise, le jeudi 2 octobre après-midi, à la Faculté de Droit de Limoges, un colloque de présentation de la première Charte des Professionnels en Gérontologie. Ce projet intéressant a pour objectif d'apporter, à terme, plus de professionnalisme chez les intervenants. Elaborée dans le cadre du Programme régional de Santé "Handicap et dépendance des personnes âgées à domicile et en institution" que dirige le Professeur Michel Habrias, cette charte sera diffusée à tous les professionnels travaillant dans le domaine de la gérontologie, des auxiliaires de vie aux équipes médicales.

TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

Plus de fréquences

Le même nombre de lignes qu'avant, mais une augmentation des fréquences et quelques nouveautés. Le schéma départemental de transport de voyageurs a été réactualisé afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

Avant, il y avait 20 lignes régulières. Depuis la mise en place, en septembre, du nouveau schéma départemental de transport de voyageurs, il y en a... 20. Pour l'essentiel d'ailleurs, ce sont à peu près les mêmes qu'avant, à part quelques nouveautés. Et alors ? Alors, tout a changé.

"D'abord, il s'agissait de rationaliser les moyens, afin d'avoir une vraie cohérence du réseau", explique Fabien Farruggia, responsable du Service Transports du Conseil Général. Jusqu'alors, en effet, il existait de nombreuses "lignes multiples", c'est-à-dire des axes où circulaient à la fois des cars scolaires et des cars voyageurs.

Abondance de biens nuit parfois. En effet, la majorité des lignes de voyageurs (16 sur 20) ne comptaient que deux fréquences par semaine, de sorte que de nombreux usagers souhaitaient utiliser les cars scolaires, bénéficiant eux d'une fréquence quotidienne (sauf vacances). Mais, faute de place, ils ne pouvaient y accéder. Bref, confusion pour les uns, frustration pour les autres : il fallait revoir un peu tout ça. Offrir un meilleur service à (toute) la population, sans pour autant alourdir la facture pour les finances départementales. La révision du schéma départemental de transport de voyageurs a permis de réaliser l'indispensable toilettage. Au lieu d'avoir, comme dans de nombreux cas, plusieurs petits cars à la même heure pour des populations différentes, il y en a désormais un seul, mais de plus grande capacité et

susceptible de répondre à l'ensemble de la demande. "Cela nous a permis d'augmenter les fréquences : désormais les grands axes, qui représentent la moitié de nos 20 lignes, ont des fréquences quotidiennes ; les axes secondaires, c'est-à-dire l'autre moitié, ont quatre fréquences par semaine. Avant, 16 lignes sur 20 n'avaient que deux fréquences hebdomadaires".

Trois nouvelles lignes

Mieux, ce souci de rationalisation et le principe des fusions d'itinéraires ont permis, en affichant toujours 20 lignes régulières, d'en créer 3. Et, pour le coup, 3 lignes qui s'inscrivent réellement dans une logique d'aménagement du territoire : "Il n'y avait rien entre Saint-Sulpice-les-Champs et Guéret, maintenant il y a une ligne quotidienne. De même, nous avons créé une ligne à partir de Faux-la-Montagne jusqu'à Aubusson, via Gentioux et Felletin. Nous avons également rallongé la ligne Guéret - Bourganeuf jusqu'à Royère".

Dans le même temps, le Service des Transports du Conseil Général s'est appliqué à développer le TAD (transport à la demande), qui constitue une solution alternative à destination des populations les plus isolées (voir encadré).

Il reste à faire connaître aux Creusois ces nouvelles modalités et les possibilités qu'elles offrent, ce qui devrait être le cas dans les prochains mois, avec l'édition d'un guide des lignes départementales.



Plutôt que plusieurs petits cars à la même heure, pourquoi pas un grand qui transporterait tout le monde ? Le nouveau réseau départemental évite les doublons fâcheux et permet une amélioration du service rendu aux usagers.

Transport à la demande : l'autre solution

Dans un département rural marqué par la dispersion de l'habitat et le nombre important de personnes âgées, difficile d'imaginer instaurer des circuits de transports irriguant la totalité du territoire. Une solution existe, que le Conseil Général développe, en partenariat avec les communes ou groupements de communes : le transport à la demande (TAD).

"Beaucoup de gens habitent loin des points de ramassage et ne disposent pas de moyen de transport autonome, mais elles souhaitent, ce qui est bien normal, avoir une vie sociale : aller au marché le plus proche, dans les commerces des bourgs centres ; elles ont aussi des démarches administratives à accomplir. Les TAD permettent de répondre à ces besoins, soit en desservant directement les destinations souhaitées, soit en assurant des correspondances avec les lignes régulières de transport", explique Fabien Farruggia, responsable du Service Transports du Conseil Général.

Le principe du TAD est simple : le Conseil Général, qui a compétence légale en matière de transports routiers non urbains sur le territoire départemental, délègue cette compétence par convention à un organisateur délégué, qui peut être une commune ou une communauté de communes, tout en participant aux dépenses de fonctionnement du service.

Jusqu'en 2002, 7 organisateurs délégués (dont 1 communauté de communes) avaient contracté avec le Conseil général, offrant 7 services pour environ 3.000 personnes par an. Avec les nouvelles conventions signées cette année entre le Conseil Général et 7 organisateurs délégués (dont 3 communautés de communes), 11 services vont pouvoir être proposés aux populations suivantes : communes d'Anzême, Evaux-les-Bains, Puy-Malsignat, Royère-de-Vassivière ; communautés de communes du Plateau de Gentioux, du Pays Sostranien et du Pays de Boussac (renseignements dans les mairies).

Et aussi...

UN PLUS POUR LES CRÈCHES

Développer l'offre et la qualité de l'accueil "Petite enfance" est un des axes du Schéma départemental Enfance - Jeunesse - Famille ; c'était aussi une attente exprimée à plusieurs reprises par les Creusois lors des Rencontres pour la Creuse. Dans cette logique, le Conseil Général a décidé de faire un effort particulier en direction des crèches et haltes-garderies du département, en allant au-delà des missions réglementaires qui sont les siennes (agrément, suivi, organisation des services de garde de la petite enfance).

Afin de soutenir la création et le fonctionnement des crèches et haltes-garderies, mais aussi de garantir leur pérennité, le Conseil Général a décidé de participer au fonctionnement de ces structures collectives et d'allouer une aide financière d'un montant de 400€ par place de crèche et de 275€ par place en halte-garderie. Pour l'exercice 2003, compte tenu du nombre de places dans les quatre structures existant en Creuse, c'est une somme de 55.650€ qui a été votée le 19 septembre dernier.

Seule contrepartie de cette aide au fonctionnement : le respect d'une charte de qualité destinée à renforcer le bon niveau des prestations offertes. Elle s'inscrit dans la logique du protocole d'accord signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, dont la "petite enfance" constitue un des axes de travail. Ce texte engage les deux parties à coordonner leurs actions afin "d'optimiser les interventions sociales sur le territoire creusois", de "proposer un meilleur service aux familles creusoises" (qualité, proximité, soutien aux parents) et de "garantir une équité de services sur l'ensemble du territoire creusois en s'appuyant sur l'intercommunalité".



CREUSE - RÉUNION

Toujours plus proches



Des visites sur les sites creusois où les jeunes Réunionnais suivent des formations, mais aussi des réunions de travail fécondes : la dernière visite d'une délégation du Conseil Général de la Réunion en Creuse a confirmé que le partenariat entre les deux départements est bel et bien lancé.

16 Jour après jour, le partenariat entre les conseils généraux de la Réunion et de la Creuse prend forme et se renforce.

À preuve la venue d'une délégation réunionnaise en Creuse, en juillet dernier, et les nouveaux projets qui s'en sont suivis.

La signature d'un accord ne fait pas tout. L'histoire n'est pas avare de ces parafes très officiels et solennels, chargés de bons sentiments mais abandonnés à la cohorte des rendez-vous manqués. La convention de partenariat signée le 25 septembre 2002 à Paris par les présidents des conseils généraux de la Creuse et de la Réunion a évité cet écueil (1).

Le "bout de papier" a été suivi d'effets. C'était une volonté affichée, encore fallait-il la concrétiser par des actions, aller au-delà des seules bonnes intentions. Car, si l'histoire commune entre la Creuse et la Réunion est ancienne, elle avait eu quelque mal à redémarrer (voir par ailleurs).

Depuis le 25 septembre 2002, les partenaires ne se sont plus perdus de vue, multipliant les contacts et les échanges. Rapidement, la politique de mobilité développée sur l'île et celle d'accueil voulue en Limousin ont pu se compléter harmonieusement, et déjà de nombreux stagiaires

réunionnais ont pu venir en Creuse suivre une formation dans divers domaines : métiers de bouche, mécanique, carrosserie, électricité, auxiliaires de vie, etc.

Ainsi, la dernière rencontre, les 21 et 22 juillet derniers, dans le cadre de la venue en Creuse d'une délégation du Conseil Général de la Réunion (2), a permis aux élus réunionnais de constater la réalité de ce travail, en visitant plusieurs sites où des jeunes de l'île suivaient une formation, notamment à l'AFPA de Clocher. Ces deux journées ont aussi permis de se mettre autour de la table de travail, de faire le point sur les actions engagées et d'en mettre d'autres sur pied. Ces actions s'inscrivent toutes dans la volonté de favoriser les échanges entre les deux territoires. L'une des plus significatives est sans aucun doute le projet de formation à la taille de pierre (voir encadré) qui va permettre à des Réunionnais de venir se former au pays où le bâtiment est une seconde nature. Mais la palette des actions de ce partenariat est très large et embrasse tous les domaines qui concourent à renforcer les liens et les échanges entre les deux territoires.

Ainsi du travail de mémoire réalisé sur l'histoire du placement en Métropole des Réunionnais, dans les années 60-70, qui prouve qu'il n'y a pas de sujet tabou mais bien la volonté d'avoir une lecture la plus objective possible de ces années-là.

Une équipe de sociologues de l'université d'Aix-Marseille a décidé de mener une recherche et de publier le résultat de ces travaux au début de l'année 2004. Le Conseil Général, qui n'a pas passé commande de cette étude, a toutefois décidé d'apporter une aide financière à l'édition de ce document. Avec le rapport établi par l'Inspection générale des Affaires sociales, il constituera un ouvrage de référence.

Dans un autre domaine le Groupe Mobilité Creuse réunit un certain nombre de partenaires locaux

Dans tous les domaines favorisant les échanges

Construire ensemble

Symboliquement, voici un projet qui ne pouvait que rapprocher Réunionnais et Creusois. Le Conseil Général de l'île va lancer la construction de la route des Tamarins, qui nécessite la réalisation de près de 400 ouvrages d'art. Problème : la main d'œuvre qualifiée. Solution : le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, dont c'est la spécialité.

Plusieurs pistes sont ouvertes. Les jeunes Réunionnais pourraient être intégrés dans le dispositif éducatif classique dès la rentrée 2004, à travers une promotion spécifique dispensant une formation diplômante, ou encore par la constitution de promotions successives entrant dans le cadre de la formation continue pour laquelle le LMB vient d'être agréé. Tout n'est pas encore réglé sur le plan administratif, mais l'établissement felletinois et les partenaires ont montré, en la circonstance, une grande souplesse d'adaptation pour mettre en phase le discours et l'action sur la mobilité et la formation.



Le LMB de Felletin propose des formations sur mesure aux jeunes Réunionnais. Objectif : former des tailleurs de pierre pour la réalisation des quelque 400 ouvrages d'art de la route des Tamarins, sur l'île.

dans le but d'accompagner efficacement la politique d'aide à la mobilité initiée à la Réunion. Un effort particulier d'information, tant au départ sur l'île qu'à l'arrivée en Limousin, sera développé, afin de créer les meilleures conditions pour une mobilité bien vécue.

Optimiser l'accueil

Très concrètement, aussi, la réunion de juillet dernier a permis au Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse, bien connu pour sa promotion de la culture réunionnaise (Festival Kreuzéol, journée des saveurs réunionnaises, etc.), de s'affirmer dans son rôle d'accueil des jeunes Réunionnais, et de pointer un certain nombre de problèmes à régler pour les stagiaires arrivant dans le département : information sur la Creuse, transports entre l'AFPA et le centre-ville, coordination entre les partenaires, etc. Incontestablement, le partenariat entre la Creuse et la Réunion est aujourd'hui une réalité. À preuve les deux prochains stages prévus en octobre, en partenariat avec la Chambre de Métiers, et qui verront encore des jeunes Réunionnais venir se former en Creuse : l'un sur la transmission des savoir-faire respectifs en matière d'exploitation du bois (le châtaignier côté creusois, le goyavier côté réunionnais) ; l'autre sur les jardins artisans.

(1) Le même jour, les présidents des conseils régionaux du Limousin et de la Réunion ont également signé un accord de partenariat. Il permet de favoriser la concrétisation des projets mis en place, notamment pour tout ce qui touche à la formation professionnelle, qui est une compétence des régions.

(2) La délégation réunionnaise était composée de : Patricia Hoareau et Pierre Heideger, vice-présidents du Conseil Général ; Michel Vignand, directeur de la Vie Educative ; Jean-François Lebeau, directeur du Service Mobilité.

REPÈRES

L'histoire des liens entre la Creuse et la Réunion débute dans les années 60, avec la politique de déplacement autoritaire d'enfants réunionnais vers la Métropole, notamment en Creuse. Il faudra attendre plus de 30 ans avant que cet épisode douloureux ne laisse s'ouvrir d'autres perspectives.

Un "premier voyage du retour à La Réunion" du Cercle des Amitiés créoles de la Creuse a lieu en 1997. Deux ans plus tard, une délégation de représentants du Conseil Général, du Conseil Régional et des principaux organismes de formation de la région se rend à son tour sur l'île. La charte signée cette année-là se donne pour vocation "d'affirmer la volonté d'accueil de la Creuse et du Limousin, basée sur le renforcement des échanges entre les territoires".

Ces bonnes intentions ne se traduisent pas immédiatement. En fait, il faut attendre la mi-janvier 2002 pour voir relancé le processus visant à une véritable collaboration entre les deux partenaires, à l'occasion d'une réunion de travail organisée au Conseil Général de la Creuse, en présence d'une délégation réunionnaise et de l'ensemble des partenaires limousins. Le 25 septembre 2002, à Paris, la signature des conventions de partenariat scelle officiellement les conditions de ce partenariat. La formation en constitue l'axe, le fil rouge, permettant de répondre à la problématique des deux territoires : faiblesse démographique et volonté d'accueil en Creuse ; surpopulation et fort taux de chômage à la Réunion, qui a développé une politique d'aide à la mobilité, notamment en direction de l'importante population jeune de l'île.

Ces conventions prévoient des efforts particuliers pour sensibiliser à la création ou à la reprise d'entreprises artisanales et commerciales, pour organiser l'échange de stagiaires. Le dispositif de formation du Conseil Régional est totalement mobilisé. Sont également favorisés tous les projets s'inscrivant dans la logique d'échanges entre les deux territoires.

CONSERVATION DÉPARTEMENTALE

Une vraie politique de mémoire



Depuis le début du mois de juillet, le Conseil Général s'est doté d'une Conservation Départementale du Patrimoine. Avec ce nouvel outil de développement local, la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine vont connaître un nouvel essor en Creuse.

Par arrêté du 23 mai 2003, signé entre les Ministères de l'Intérieur, de la Culture et de la Recherche, et publié au Journal Officiel le 22 juin 2003, la Creuse a rejoint le cercle très fermé des départements français dotés d'une Conservation du Patrimoine. Seul un quart des collectivités territoriales possède, en effet, ce type de structure. Se substituant au service départemental du patrimoine, la Conservation Départementale offre une vision différente de la valorisation et de l'exploitation du patrimoine. Il ne s'agit plus de regarder le patrimoine comme un simple objet culturel ou touristique empreint de nostalgie et de passéisme, mais au contraire de transformer ce capital en un atout d'un développement innovant, bien en phase avec l'ensemble de l'activité économique.

Ce qu'autorise la Conservation Départementale, c'est une vision globale du patrimoine, mais toujours fondée sur une démarche scientifique exigeante, comme l'explique Michel Manville, responsable de ce nouvel outil : "La Conservation

Départementale vise à mettre en réseau des initiatives locales afin de favoriser le développement économique. La valorisation des ressources patrimoniales possède un effet d'entraînement sur de nombreux secteurs tels que le tourisme, le bâtiment, l'artisanat d'art et autres savoir-faire, les emplois liés à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Il s'agit donc d'encourager les synergies, de promouvoir la mise en réseau des différents pôles d'attraction ou de compétences, de favoriser la coopération des acteurs locaux, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, au sein d'un projet global de territoire".

Rénover notre patrimoine commun

La Conservation du Patrimoine est un lieu ressource très largement ouvert à la société civile selon le souhait des acteurs de terrain. Le partenariat le plus large est l'un des maîtres mots de ce nouveau service. "Notre action est fondée sur une

logique de territoire, ajoute Michel Manville, et cela suppose une très forte implication des élus, un dialogue constant avec les associations, les communes, communautés de communes ou pays, ainsi que le Parc Naturel Régional".

La Conservation Départementale n'en est qu'à ses débuts mais elle a d'ores et déjà fixé le cadre de son intervention autour de trois grandes étapes.

La première est la connaissance du patrimoine par l'inventaire méthodique de tout ce que recèle le département, territoire par territoire, en collaboration avec la Région Limousin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'ensemble des acteurs de terrain. La Conservation Départementale interviendra donc sur toutes les demandes formulées tant par les collectivités que par les particuliers désireux d'entreprendre un recensement du patrimoine, en les accompagnant dans leurs démarches.

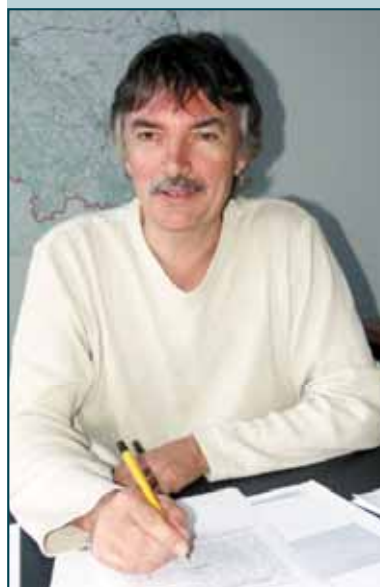
Ce premier travail effectué, on s'orientera alors vers la seconde étape : la conservation et la restauration du patrimoine

préalablement recensé et exclusivement non protégé. Après avoir sélectionné les sites qui feront l'objet d'une restauration, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, chaque édifice retenu fera l'objet d'un diagnostic architectural et d'une reconnaissance paysagère. L'exécution des travaux de restauration se fera en conformité avec l'établissement d'un cahier des charges décrivant avec précision les différentes interventions à effectuer. La Conservation accompagnera également les porteurs de projets dans l'élaboration des dossiers de financement des opérations prévues.

La valorisation du patrimoine constituera la dernière étape du projet. Pour Michel Manville, "une des préoccupations majeures de la Conservation sera d'aider les collectivités locales à la définition de leurs projets et ensuite de les coordonner afin d'organiser le paysage patrimonial creusois. À cette approche technique s'ajoutera un autre volet concernant diverses actions : la réalisation d'expositions, l'animation de sites patrimoniaux, la publication d'ouvrages scientifiques, la création de circuits de découverte...".

On le voit, la mise en place de la Conservation Départementale va bouleverser profondément notre vision de la valorisation du patrimoine. Enjeu fort de la territorialisation, elle contribuera sans nul doute aussi à la définition d'une vraie politique de mémoire pour la Creuse et pour ses habitants et permettra aux nouveaux résidents de s'identifier à leur lieu de vie. ■

Une équipe au service du patrimoine creusois



Michel Manville, Conservateur départemental du Patrimoine.

Effective depuis le 1^{er} juillet 2003, la Conservation Départementale du Patrimoine est dirigée par un conservateur, Michel Manville. L'équipe compte également une secrétaire administrative (Nadia Charpentier) et une animatrice du patrimoine (Catherine Marhane). À cette équipe s'ajouteront un architecte - conseil et des chargés de missions, qui seront recrutés dans le cadre d'une convention de partenariat renforcé entre l'Etat, la Région et le Département.

Michel Manville, né en 1953, est creusois d'origine. Il est titulaire d'une licence et d'une maîtrise de géographie (Limoges), d'un DEA d'archéologie - géographie (Poitiers) et d'un doctorat archéologie - ethnologie et géographie (Tours). Il possède également une spécialisation en anthropologie culturelle (Clermont-Ferrand). Après avoir participé à différentes unités de recherche du CNRS en géographie et ethnologie, il devient directeur des affaires culturelles de la ville de Guéret, avant d'être affecté au musée d'ethnologie du chef lieu du département. En 1996, il est chargé de mission en ethnologie auprès de l'Association de développement du Pays de Guéret - Saint-Vaury. Deux ans plus tard, il devient le directeur du Pôle d'Economie du Patrimoine sous l'égide de l'Association des Maires et adjoints de la Creuse, puis en janvier 2002 chef du service départemental du patrimoine, avant d'être nommé en juillet 2003 Conservateur Départemental du Patrimoine.

Pour tous renseignements :

Conservation Départementale du Patrimoine
14, avenue Pierre-Leroux, 23000 Guéret
Tél. : 05 44 30 27 33 ou patrimoine@cg23.fr

Etude autour de la Martinèche



L'étude permettra de préciser la faisabilité technique et financière du projet culturel, pédagogique et touristique de la maison natale de Martin Nadaud

La valorisation de l'œuvre de Martin Nadaud (1815 - 1898), figure emblématique creusois, né à la Martinèche sur la commune de Soubrebost, s'articule tout à la fois avec la politique engagée par le Conseil Général sur la thématique de la pierre et avec la politique de soutien en faveur du patrimoine et du tourisme initiée par la Communauté de communes de Bourganeuf - Royère de Vassivière. Afin de connaître la faisabilité technique et financière d'un projet culturel, pédagogique et touristique sur ce site, une étude vient d'être commandée au cabinet "Passerelle", spécialisé dans l'ingénierie et le développement culturel

et touristique. L'objectif de cette étude est de bâtir une offre originale et attractive sur un concept de mémoire vivante de l'œuvre d'un Creusois. Martin Nadaud, personnage central de la vie publique du département de la Creuse au XIX^e siècle., serait donc le fil conducteur d'un projet de valorisation de la commune de Soubrebost et un élément fort de la politique intercommunale de soutien en faveur du patrimoine.

Un projet de centre de ressources et de formation sur les métiers et savoir-faire du bâtiment est actuellement conduit à Felletin, autour du site des Granges, face au LMB. La Conservation Départementale du Patrimoine est évidemment un partenaire technique privilégié pour le montage de ce projet.



Et aussi...

STEINLEN : HOMMAGE AUX MAÇONS

Jusqu'au 15 novembre, l'association des Maçons de la Creuse propose une exposition dans les salles du Musée de la Sénatorerie, à Guéret, sur le thème : "Regard sur les métiers du bâtiment et sur la condition ouvrière". Cette exposition regroupe des œuvres originales, ainsi qu'un carnet de croquis inédits du peintre Théophile Alexandre Steinlen ; un décor d'échafaudage à l'ancienne, témoignage du travail des maçons et des tailleurs de pierre ; des originaux et reproductions traitant de la condition ouvrière. À la fois peintre, caricaturiste, illustrateur, sculpteur, Steinlen s'est fait connaître par ses dessins dans le journal satirique *L'Assiette au Beurre*. Mais c'est avec l'affiche de Bruant *Le Chat Noir*

qu'il obtint une reconnaissance de la part du public. Celui qu'on appelait le "peintre des humbles" n'a eu de cesse de témoigner des scènes de la vie populaire et de la souffrance de la classe ouvrière. Un catalogue d'exposition est édité à cette occasion. Dans le prolongement de ce temps fort, l'association va réaliser une exposition itinérante comprenant une quinzaine de visuels (1,80 m x 0,80 m) à partir des œuvres de l'artiste. Le Conseil Général a voté une aide financière de 9.000 € pour la réalisation de ce projet dont l'objectif est de mieux faire connaître l'histoire des maçons.



qu'il obtint une reconnaissance de la part du public. Celui qu'on appelait le "peintre des humbles" n'a eu de cesse de témoigner des scènes de la vie populaire et de la souffrance de la classe ouvrière. Un catalogue d'exposition est édité à cette occasion. Dans le prolongement de ce temps fort, l'association va réaliser une exposition itinérante comprenant une quinzaine de visuels (1,80 m x 0,80 m) à partir des œuvres de l'artiste. Le Conseil Général a voté une aide financière de 9.000 € pour la réalisation de ce projet dont l'objectif est de mieux faire connaître l'histoire des maçons.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DU CHÂTEAU

Depuis deux ans, la BDP (bibliothèque départementale de prêt) organise les "Soirées littéraires du Château", en référence à sa compétence légale (la diffusion de la lecture publique) et à son rattachement administratif (la BDP est un service du Conseil Général). Ces soirées, qui sont autant de rencontres avec des auteurs, reprennent leur cours, avec un hommage à Marcelle Delpastre en partenariat avec l'IEO (institut d'études occitanes) le vendredi 3 octobre, à la Chapelle de l'Hôtel du Département, puis une rencontre avec l'écrivain Pierrette Fleutiaux le vendredi 17, à l'Espace Fayolle de Guéret. Notez également la venue de Claude Ribbe le vendredi 21 novembre, pour évoquer la vie extraordinaire du père d'Alexandre Dumas.

Toutes ces soirées littéraires ont lieu à 20h30.

ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE

Donner de la voix

Nommé au début de l'été dernier à la direction de l'École Nationale de Musique, Jean-Christophe Gauthier a pour mission de donner un nouveau souffle à l'institution. Lequel passera par la réhabilitation du chant.

" Dans mes précédents postes, j'ai gagné un surnom : Monsieur Passerelle". Jean-Christophe Gauthier, nommé directeur de l'ENM (école nationale de musique) au début de l'été, est arrivé en Creuse avec la même conviction que celle qui l'a animé à Aix-en-Provence, Pontarlier ou Limoges : l'ENM ne sera pas un sanctuaire de la musique, mais un lieu ouvert sur les autres mondes. "C'est ma nature et mon expérience : je suis hautboïste de formation, mais aussi professeur de chant choral. J'ai aimé l'expérience du conservatoire, mais les choses les plus intéressantes, dans ma carrière, je les ai faites hors du conservatoire". "Monsieur Passerelle" s'est donc attaché à jeter les bases de nouvelles et fructueuses collaborations. Tous azimuts. D'abord, bien sûr, avec les autres structures d'enseignement de la musique, bien sûr, et celles que soient leurs options pédagogiques : l'UDSM (union départementale des sociétés musicales), les CMR (centres musicaux ruraux), Guéret Variétés, l'ADEMA (association de développement et d'éveil aux musiques actuelles), etc. "Il y a une vraie vivacité musicale en

"Rechercher de nouvelles collaborations"

Creuse. Mais il manque une sorte de conseil pédagogique départemental, qui serait une première façon de voir comment travailler ensemble. D'ici le mois de décembre, je dois finaliser l'écriture d'un nouveau projet pédagogique pour l'ENM ; il intégrera cette recherche de complémentarité".

"Monsieur Passerelle" tend aussi la main aux autres formes d'expression artistique comme la danse et le théâtre. "Il ne faut pas oublier les statuts de l'ENM : nous sommes un établissement de musique, danse

et art dramatique. Je souhaite rassembler les gens autour d'une plate-forme labellisée et de qualité. On a déjà établi un excellent contact avec l'ADIAM (association départementale pour l'information et l'animation musicale). Il y a un tas d'autres partenaires de qualité dans le département".

Deux pièces pour chœurs

Cela étant, il s'agit évidemment aussi de renforcer l'ENM dans ses fondements. L'école a connu une année 2002-2003 de transition, après le départ du directeur et la longue

recherche d'un successeur. La qualité de l'équipe pédagogique n'était pas en cause et les enseignements se sont déroulés normalement. Mais l'école attendait un nouvel élan, un nouveau souffle. Jean-Christophe Gauthier entend le lui donner, notamment en réhabilitant l'instrument naturel de chacun d'entre nous : la voix. "Ce n'est pas seulement parce que je suis professeur de chant choral. C'est surtout que, si on enlève les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, 90% du répertoire intègrent le chant ; c'est une donnée essentielle".

Premiers en piste pour donner de la voix, les professeurs, avec une session de formation et un objectif : la création d'un chœur des professeurs. Bien sûr, les enfants vont aussi être amenés à travailler leur voix. "Afin de marquer le coup, on va monter deux grandes opérations cette année, en donnant deux œuvres pour chœurs d'enfants et instruments : la "Cantate des animaux non domestiques pour chœurs et ensemble à vent" et le conte musical "Le nuage amoureux", sur un texte du Turc Nazim Hikmet". Ces deux pièces, écrites par Jean-Christophe Gauthier lui-même, seront données respectivement les 23, 24 et 25 janvier à La Souterraine,

Guéret et Aubusson pour la première ; les 5, 6, 20 et 21 juin à Aubusson, Bourganeuf, Guéret et La Souterraine pour la seconde. "Il s'agit pour l'école d'être présente sur tout le territoire, à travers un bon réseau d'antennes, sur lequel il convient de travailler efficacement, mais aussi à travers les récitals que nous proposons. À ce niveau-là, aussi, je souhaite parvenir à de vrais partenariats avec les salles de diffusion culturelle".

Jean-Christophe Gauthier, en bref

Âgé de 44 ans, Jean-Christophe Gauthier est originaire de Besançon.

Il est hautboïste de formation, chef de chœur et compositeur. Après le conservatoire en Franche-Comté, il enseigna dans l'institution bisontine, puis à Aix-en-Provence et au conservatoire de Pontarlier. Avant de prendre la direction de l'ENM de la Creuse, il était professeur au conservatoire de Limoges.



Jean-Christophe Gauthier veut justifier son surnom de "Monsieur Passerelle" en nouant de nombreuses collaborations avec les autres structures culturelles du département.

Et aussi...

THÉÂTRE LURÇAT : SCÈNE ET FORUM

Au théâtre Jean Lurçat, on n'est pas resté insensible au conflit qui, depuis plusieurs mois, a mis dans la rue les intermittents du spectacle et conduit un certain nombre de festivals de l'été à replier estrades et chapiteaux. La solidarité de la Scène nationale d'Aubusson avec les artistes et les techniciens soumis à ce régime n'est pas nouvelle, elle est même liée à une coexistence ancienne et féconde. C'est pourquoi elle s'est exprimée lors de la présentation officielle de la saison, le 6 septembre, et constituera une sorte de fil rouge de la programmation 2003-2004. Forum permanent permettant la rencontre entre les professionnels et le public, le Théâtre Jean Lurçat n'en oubliera pas d'affirmer sa vocation de scène de qualité, avec une programmation très éclectique. Cette saison sera marquée par la création de 8 spectacles et l'accueil de plusieurs compagnies en résidence, dont deux de la région : "Le Chat Perplexe" et "L'Unijambiste Théâtre".

Après la re-programmation du spectacle *Les animaux ne savent pas qu'ils vont mourir* le 29 septembre (textes et chansons du regretté Pierre Desproges, présentés après l'annulation des séances du mois de juin), les mois d'octobre et novembre proposent le programme suivant : musique du monde avec Salem Tradition (La Réunion) le mercredi 1^{er} octobre (20h30), dans le cadre du Festival des Francophonies ; danse avec *Les Fables à La Fontaine* le samedi 11 octobre (2 séances à 18h30 et 21h00, en conclusion d'une tournée dans la région) ; théâtre avec *Le plancher des vaches* le vendredi 17 octobre (20h30) ; jazz avec le Christophe Joneau Quartet le mardi 21 octobre (20h30) ; théâtre de marionnettes avec *Merci pour elles* le jeudi 6 et le vendredi 7 novembre (20h30 et 19h30) ; théâtre musical avec *Les Poilus* le mercredi 12 novembre (20h30) ; musique classique avec l'Orchestre symphonique régional du Limousin le mercredi 19 novembre (20h30).

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09), du mardi au samedi, de 14h à 18h30.



Festival des Francophonies : Salem Tradition se produira le 1^{er} octobre

Et aussi...

À LIRE, LE DERNIER SOUMY

Dans le choix très varié qu'offre la rentrée littéraire, gardez une place pour le dernier opus de Jean-Guy Soumy, *La Tempête*. Un certain 27 décembre 1999, au soir duquel la colère céleste défigura la Creuse, l'improbable rencontre entre une jeune avocate américaine cherchant du secours et un Creusois occupé à bâcher le toit de sa maison propose l'affrontement de deux grands caractères et change leurs destins...

La Tempête, éditions Robert Laffont, collection "L'école de Brive".

L'ÉCLUSE ROUVRE LES VANNES



Résolument tourné vers une culture joyeuse et conviviale, l'Espace de l'Écluse propose un début de saison tout sourire. Après avoir accueilli *Les Fables à La Fontaine*, spectacle de danse produit par le Théâtre Jean Lurçat, le mardi 30 septembre, la scène du pays sostranien proposera : du cirque avec *Traces*, le vendredi 17 octobre (20h30) ; des marionnettes pour le jeune public avec *Mauvaise herbe*, le mardi 4 novembre (14h30) ; du théâtre avec *Les chiens ne font pas des chats*, le jeudi 20 novembre (20h30). Fidèle à sa vocation territoriale, l'établissement sostranien proposera également deux séances décentralisées du spectacle de cabaret *Le Petit Bal Perdu* le vendredi 7 (20h30 à Saint-Agnant-de-Versillat) et le samedi 8 novembre (20h30 à Noth).

Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme du Pays Sostranien : 05.55.63.10.06.



ASSOCIATION "FAIRE ET DÉFAIRE"

Passion permanente

Créée par des intermittents du spectacle, l'association "Faire et Défaire" montre, par son implication dans la vie culturelle locale, le décor et son envers.

"Faire et Défaire". Joli nom pour une association. Evident, aussi. Parce qu'au départ, en mai 1999, "Faire et Défaire" naît de la volonté d'un groupe d'intermittents du spectacle. Faire et défaire, c'est toute leur vie : monter et démonter la scène, les décors, les éclairages et le son. Créer un monde pour quelques heures, l'effacer pour le recréer ailleurs. Le monde du spectacle est ainsi fait.

"Au départ, il y avait essentiellement des gens issus du tissu associatif, désireux de se rassembler pour être plus forts, pour additionner les compétences, du chef constructeur au peintre. L'idée était de trouver du travail aux intermittents, tout en apportant les réponses aux contraintes techniques que les organisateurs locaux de spectacles, qui sont souvent des bénévoles, ne connaissent pas toujours très bien", explique Daniel Astier, président de l'association. "Parallèlement, tous les

membres de Faire et Défaire voulaient s'impliquer dans une logique de développement du territoire, en prenant une part active à la vie culturelle locale". Tout a démarré très vite. À peine un mois après sa création, "Faire et Défaire" était déjà aux manettes, qu'elle n'a plus lâchées depuis, de la Fête de la Musique à Aubusson. Dès novembre 1999, elle prenait également en charge la direction technique du festival "Aubusson Contrat Sida", sans compter une kyrielle d'autres interventions. En vérité, l'association a rapidement trouvé sa place dans un paysage culturel aubussonnais très dense. Elle s'est aussi structurée en recrutant, en décembre 2001, une administratrice en contrat "emploi jeune", ce qui permet de développer de nouveaux projets.

Côté coulisses, c'est la formation. Après un premier stage sur le thème "habilitation électrique", organisé en juin dernier en direction des intermit-

tents, une autre session devrait avoir lieu à la fin de l'année. "Un stage en direction des organisateurs locaux, consacré aux obligations en matière de sécurité. À terme, notre objectif est de devenir un centre de formation travaillant comme une antenne des deux grands centres nationaux de Bagnole et d'Avignon".

Le succès de "La Guinguette"

Côté scène, il y a le succès de "La Guinguette", en bord de Creuse, à Aubusson. C'était sur l'Île de Juillet... en juin dernier. En plein conflit des intermittents, un dimanche au bord de l'eau, entre revendications et convivialité : "Avec l'association "Poignée de Terre", qui travaille à la réhabilitation des jardins en terrasse d'Aubusson, on a recréé un décor de guinguette, proposé des spectacles gratuits, avec des jeux pour les

enfants, une restauration et une buvette. Le succès a été total". Cette implication dans la vie culturelle, "Faire et Défaire" veut l'affirmer plus encore : "La Guinguette" a toutes les chances d'être reconduite en juin 2004 ; l'autre objectif est de parvenir à établir une véritable programmation annuelle des "Musiques itinérantes", cet autre bébé de l'association. En plus de la Fête de la Musique et d'un tas d'autres interventions techniques.

Monter et démonter, sans cesse. Aujourd'hui, "Faire et Défaire" compte une cinquantaine d'adhérents. Pas seulement des intermittents, des gens de tous horizons. Mais sa sève reste le spectacle, cette passion permanente.

Association "Faire et Défaire" : Esplanade Charles de Gaulle, BP94, 23200 AUBUSSON. Tél. : 05.55.66.35.95. Internet : faire.et.defaire.free.fr Email : faireetdefaire@wanadoo.fr ■

Daniel Astier (président) et Michèle Anton (administratrice) : l'association "Faire et Défaire" ne manque pas de projets.



"La Guinguette", en juin dernier, au bord de la Creuse, à Aubusson, a rencontré un vif succès.

Et aussi...

5^{ÈME} JOURNÉE DU LIVRE À FURSAC

Le Club du livre de Fursac organise sa 5^{ème} Journée du Livre le dimanche 19 octobre. Ce salon, dont le succès va grandissant chaque année, est l'occasion de rencontres avec des auteurs et des éditeurs de la région. Diverses animations permettent également aux enfants et adolescents de prendre toute leur place dans le monde de la lecture (coin lecture pour les tout-petits, jeu-concours organisé par la Bibliothèque départementale de Prêt, ateliers, etc.).

Cette année, la manifestation sera marquée par la présence de l'Institut d'études occitanes (IEO) et de l'association "Les Amis du Père Castor", qui présentera une exposition sur cette célèbre maison d'édition.

Renseignements au 05.55.80.45.25.

FAYOLLE : PAROLES ET MUSIQUES



Accordéon et humour avec Tref, le 14 novembre.

L'Espace Fayolle propose un éventail très large de spécialités culturelles, en ce début de saison. Le texte aura toute sa place, avec les deux soirées de lecture des vendredi 17 et samedi 18 octobre (20h30), au cours desquelles le public pourra notamment aller à la rencontre de l'écrivain Pierrette Fleutiaux, sous le titre *Les auteurs vivants ne sont pas tous morts* (en partenariat avec le Conseil Général).

Outre le spectacle de danse *Les Fables à La Fontaine*, produit par le théâtre Jean Lurçat, le vendredi 3 octobre (20h30) à la salle polyvalente, l'Espace Fayolle fera aussi place à la musique : jazz avec le Trio Oboia de Jean-Luc Fillon le mercredi 29 octobre (20h30) ; accordéon et humour avec Tref le vendredi 14 novembre (20h30) ; enfin, soirée plus classique avec l'Orchestre symphonique régional du Limousin le jeudi 20 novembre (20h30, salle polyvalente).

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle : 05.55.52.96.35.

Chaque jour, en Creuse,
le Conseil Général vous conduit...
plus loin, plus souvent



- Tous les jours, 450 circuits scolaires pour les écoliers, les collégiens et les lycéens
- 20 lignes régulières de transports de voyageurs toute l'année, dont 3 nouvelles
- Des possibilités de réduction par abonnement
- Des possibilités de transports à la demande dans de nombreuses communes



Pour tous renseignements :
Service des Transports du Conseil Général,
14, avenue Pierre Leroux – BP17 - 23001 GUERET cedex
tél. : 05.44.30.27.23 ou 05.44.30.27.29

